



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 à 19 h

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 20 décembre 2021 à compter de 19 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents M. Denis Paquin, maire, ainsi que madame et messieurs les conseillers suivants:

M. Denis Paquin, maire
M. Michel Vézina, conseiller au poste numéro 1
Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste numéro 3
M. Marcel Boulais, conseiller au poste numéro 4

Sont absents : Mme Isabelle Sévigny, conseillère au poste numéro 2
Mme Lise Dufour, conseillère au poste numéro 5
M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste numéro 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le jeudi 16 décembre 2021, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Présentation des prévisions budgétaires 2022 et du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024
 2. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, pour approbation (voir doc point 4)
 3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024, pour approbation (voir doc point 4)
 4. Document explicatif sur les prévisions budgétaires 2022 et transmission à chaque adresse civique, pour approbation (doc)
 5. Période de questions
 6. Clôture de la séance
-
1. Présentation des prévisions budgétaires et du Programme triennal d'immobilisations

M. Denis Paquin, maire, et Mme Pierrette Gendron, directrice générale, présentent les points saillants des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Résolution numéro 21-12-318

2. Adoption des prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

Considérant que, conformément à l'article 954 du Code municipal, la Municipalité doit adopter un budget pour l'exercice financier 2022 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Considérant que, conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public a été publié le deuxième jour de décembre 2021 concernant l'adoption du budget 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Michel Vézina et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, à savoir :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		BUDGET 2021	BUDGET 2022
	Administration générale	527 295 \$	544 114 \$
Sécurité publique	480 379 \$	504 042 \$	
Transport	468 899 \$	397 901 \$	
Hygiène du milieu	565 784 \$	596 036 \$	
Santé et Bien-être	21 000 \$	20 638 \$	
Urbanisme	102 804 \$	111 999 \$	
Loisirs et Culture	297 058 \$	315 139 \$	
Frais de financement	29 202 \$	33 481 \$	
Amortissement des immobilisations	418 000 \$	454 600 \$	
SOUS-TOTAL	2 910 421 \$	2 977 950 \$	
Remboursement de la dette	34 244 \$	30 314 \$	
Remboursement au fonds de roulement	35 000 \$	31 000 \$	
Affectations	215 694 \$	289 658 \$	
GRAND-TOTAL	3 195 359 \$	3 328 922 \$	

Revenus		BUDGET 2021	BUDGET 2022
	Revenus de taxes foncières	1 575 917 \$	1 643 744 \$
Compensations services	484 461 \$	492 459 \$	
Compensation tenant lieu de taxes	10 607 \$	10 613 \$	
Services rendus	86 777 \$	103 503 \$	
Autres revenus	76 475 \$	79 350 \$	
SOUS-TOTAL	2 234 237 \$	2 329 669 \$	
Revenus de transferts	71 531 \$	92 948 \$	
Surplus affecté	471 591 \$	451 705 \$	
Amortissement des immobilisations	418 000 \$	454 600 \$	
GRAND-TOTAL	3 195 359 \$	3 328 922 \$	

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépenses		BUDGET 2021	BUDGET 2022
	Administration générale		
Sécurité publique		7 000 \$	18 000 \$
Transport		1 070 600 \$	2 216 969 \$
Hygiène du milieu		287 447 \$	277 928 \$
Loisirs et culture		116 594 \$	110 767 \$
TOTAL		1 481 641 \$	2 801 457 \$

Revenus		BUDGET 2021	BUDGET 2022
	Autres (subventions et autres)		749 847 \$
Affectation des activités de fonctionnement		215 694 \$	263 500 \$
Affectation revenu reporté « Parcs & terrains de jeux »		16 100 \$	6 500 \$
Emprunt au Fonds de roulement			62 000 \$
Financement à long terme		500 000 \$	811 650 \$
TOTAL		1 481 641 \$	2 801 457 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-12-319

3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

Considérant que, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, le Conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que, conformément à l'article 956 du *Code municipal*, un avis public a été publié le deuxième jour de décembre 2021 concernant l'adoption des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Vézina, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024, à savoir :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	Montants	Année
Infrastructure de voirie chemin de la Grande-Ligne (subvention et emprunt)	2 013 131 \$	2022
Travaux d'ingénierie pour le bassin de rétention et la station de pompage des eaux pluviales rue Réjean (Subvention TECQ à 100 %)	188 338 \$	
Bassin de rétention au poste de pompage des eaux usées (Subvention TECQ à 100 %)	277 928 \$	
Aménagement des bureaux municipaux (subvention de 112 628 \$)	141 758 \$	
Travaux d'accessibilité au Centre communautaire Charles-D'Auteuil et au bureau municipal (Subvention 100 000 \$)	140 302 \$	
Abribus	15 500 \$	
Pompe portative incendie	18 000 \$	
Module de jeu au Parc de la rue Réjean (affectation de la dépense au revenu reporté « Parcs & terrains de jeux »)	6 500 \$	
TOTAL	2 801 457 \$	

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	Montants	Années
Bassin de rétention et poste de pompage de la rue Réjean (subvention TECQ à 100 %)	751 816 \$	2023
Travaux de pavage descente de la Côte-Double	120 000 \$	2024
Début des démarches pour réservoir d'eau potable (plans et devis) Si subvention	75 000 \$	
Travaux de pavage	120 000 \$	

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-12-320

4. Dépôt du document explicatif sur les prévisions budgétaires 2022 et transmission à chaque adresse civique

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de distribuer le document explicatif portant sur les prévisions budgétaires 2022 à chaque adresse civique le 21 décembre prochain et de le publier sur le site internet de la Municipalité et ce, conformément aux dispositions de l'article 957 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Période de questions réservée au public

Une période de question réservée au public se tient à ce moment-ci.

Résolution numéro 21-12-321

6. Clôture de la séance

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que la séance soit levée à 19 h 28.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

_____(Original signé)_____
Maire

_____(Original signé)_____
Directrice générale et
greffière-trésorière